

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



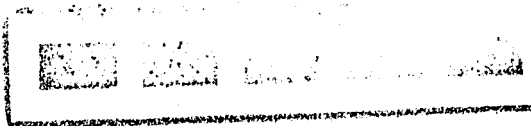
Distr.  
GENERALE

S/2434  
8 décembre 1951  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Distribution double

EXPOSE SUCGINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS  
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT  
OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 3 décembre 1951 aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2426 qui portait sur la semaine terminée le 26 novembre 1951 (S/2426).



P 51-43477